



# DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Présenté en conseil municipal du  
21/12/2023



## ELÉMENTS DE CONTEXTE

# RAPPEL DU CADRE REGLEMENTAIRE

Depuis la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux collectivités, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi « NOTRe » et publiée au journal officiel du 8 Août 2015) a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Maire sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Le ROB n'est pas qu'un document interne : il est transmis au Préfet du département et au Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale dont la commune est membre, mais aussi rendu public, conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du ROB.

Le Débat d'Orientations Budgétaires doit permettre au Conseil Municipal de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités du budget primitif, voire au-delà pour certains programmes lourds. Il est aussi l'occasion d'informer les conseillers municipaux sur l'évolution financière de la commune, en tenant compte des projets ainsi que des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur ses capacités de financement.

# LE CONTEXTE INTERNATIONAL

## **Un contexte marqué par l'inflation et les tensions internationales**

- A l'instar des derniers exercices, cette préparation budgétaire 2024 s'inscrit dans un environnement complexe et d'une grande instabilité.  
Au niveau international tout d'abord, selon l'OCDE, l'économie mondiale s'est montrée plus résiliente que prévu au premier semestre de 2023, mais les perspectives de croissance restent moroses.
- En 2024, la croissance mondiale devrait être inférieure à celle observée en 2023, compte tenu de la matérialisation progressive des effets des politiques monétaires et de la reprise plus faible que prévu enregistrée en Chine. Un ralentissement plus marqué de l'activité en Chine freinerait davantage la croissance partout dans le monde.  
L'inflation pourrait de nouveau s'avérer plus persistante qu'anticipé, dans la mesure où les marchés de l'énergie et des produits alimentaires pourraient encore subir des perturbations.
- La dette publique reste élevée dans de nombreux pays, ce qui ne favorise pas de politique de relance d'ampleur.

# LE CONTEXTE NATIONAL

- Au niveau national ensuite, les prévisions macro-économiques du projet de loi de finances (PLF) pour 2024 tablent sur une croissance à + 1,4 %, et un reflux notable de l'inflation qui s'établirait à + 2,6 %.
- En 2024, le solde public s'améliorera par rapport à 2023 et atteindrait - 4,4 % du PIB, conformément au Programme de stabilité 2023-2027. Avec une prévision de croissance établie à 1,4 %, l'amélioration du solde s'expliquerait principalement par la sortie progressive des mesures temporaires de lutte contre la hausse des prix de l'énergie, de relance et de soutien aux plus fragiles.
- La baisse du déficit en 2024 s'inscrit dans la trajectoire de rétablissement des comptes publics, avec un retour sous les 3% de déficit à horizon 2027. Cette trajectoire pluriannuelle des finances publiques est celle prévue dans le projet de loi de programmation des finances publiques (PLPFP 2023-2027).

**Les collectivités locales seront associées à cette maîtrise des dépenses, avec un objectif de progression de leurs dépenses de fonctionnement chaque année inférieure de 0,5 % à l'inflation.**

# LE CONTEXTE LOCAL

## **Une métropole dont le budget sera fortement impacté par la baisse des ressources assises sur les transactions immobilières:**

- Moins de concours aux communes (Investissement et Fonctionnement); Des politiques probablement resserrées.
- Mais l'obligation également de maintenir les dotations négociées (attribution de compensation)

## **Un soutien de l'Etat à l'investissement local fléché vers la transition énergétique**

- Fonds vert et appel à projets DSIL et plus particulièrement sur les équipements scolaires
- Calage des orientations du SIGERLY dans celles de l'Etat

# LE CONTEXTE LIMONNOIS

La Ville de Limonest compte, en 2023, 3 900 habitants, avec une croissance démographique maîtrisée et en deçà de celle connues par d'autres villes de la première couronne, tout en soutenant la vie locale (commerce de proximité, implantation de professionnels de santé, écoute attentive des doléances citoyennes) et l'activité économique dans sa Z.A.C. . Cette situation est le fruit d'une politique municipale volontariste pour faire vivre une ville durable, préservée, citoyenne, éducative, solidaire et dynamique. Cet engagement a été salué dans différents palmarès de la presse locale; mais également dans des manifestations à l'échelle métropolitaine, voire nationale.

L'exécutif réaffirme sa volonté politique d'assurer des services publics locaux en régie et de qualité: la demande et la fréquentation des équipements culturels (conservatoire, médiathèque, microfolie, saison culturelle) et enfance (restaurant scolaire, périscolaire, extrascolaire, crèche) sont en forte hausse, le service titres d'identité a significativement accru le nombre de titres délivrés (prime accordée par l'Etat pour cela).

# LE CONTEXTE LIMONNOIS

Tout en honorant la promesse d'une stabilité des taux à l'échelle du mandat, la collectivité poursuit son développement. Dans un contexte d'inflation des dépenses contraintes et de financement des investissements collectivement validés en début de mandat, et tout en préparant l'avenir, les marges de manœuvre se resserrent et incitent l'exécutif à une plus grande attention sur les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Notre politique assumée de développement constant, modéré et diffus du logement social par une attention forte à l'instruction des permis et la signature d'un contrat de mixité sociale, nous permettra de voir baisser à l'avenir la pénalité SRU sans risquer également de perdre nos compétences communales en matière d'urbanisme.

Enfin, la prise en compte du développement durable, et notamment de la réduction de notre empreinte carbone, par la réduction de notre consommation énergétique dans les bâtiments et l'autoproduction d'électricité, nous incitera, pour les prochaines années, à réfléchir collectivement à l'adaptation de nos usages tant des bâtiments publics que de l'organisation des services, ainsi que de nos modes de déplacement, sans subir les orientations contraignantes de la Métropole en la matière: nous souhaitons rester souverains et libres de nos choix, avoir l'assurance qu'une attention entière soit accordée au premier échelon territorial de proximité.



# FONCTIONNEMENT - DEPENSES

# C/011 - LES CHARGES A CARACTERE GENERALES

## Projection de dépenses à 2 016 k€

### Inflation des dépenses énergétiques

- Contrat SIGERLY moins protecteur
- Baisse du bouclier tarifaire
- Accroissement de l'activité des services

### Externalisations en hausse

- Contrats d'entretien exposés à la hausse de l'inflation: exemple copieurs, RPC
- Externalisation croissante de l'architecture informatique, du ménage, de la gestion des baux communaux
- Achats de séjours et prestations pour les activités enfance et culturelles

### Des dépenses rationalisées:

- Téléphonie, Papeterie et fournitures administratives

# C/012 - LES CHARGES DE PERSONNEL

## **Projection de dépenses à 3,989 k€**

Des charges salariales toujours plus lourdes:

- Attribution de points d'indice supplémentaires décidées par l'Etat
- Revalorisation du SMIC décidée par l'Etat
- Revalorisation des indemnités de transports et des cotisations aux assurances
- Politique volontariste de revalorisation des rémunérations pour fidéliser le personnel

Un accroissement de l'offre de service au public:

- Conservatoire (développement des activités)
- Pôle Enfance Jeunesse (développement de l'offre avec 20 places de plus)

Des dépenses rationalisées:

- Suppression de 2 ETP administratifs
- Des emplois vacants non remplacés immédiatement – report sur les agents présents
- Politique de titularisation pour fidéliser et baisser les charges patronales (5 agents en 2 ans, et encore 3 agents possibles).
- Des arbitrages sur la pertinence de réaliser en régie ou d'externaliser

# C/65 - AUTRES CHARGES DE LA GESTION COURANTE

## **Projection de dépenses à 463 k€**

Des revalorisations des indemnités qui suivent le point d'indice

- Peu de frais de missions ou déplacements des élus

Des subventions aux associations identiques à celles de 2023 (sauf subventionnement de la classe de verte de l'école publique)

Des dépenses à évaluer: participation obligatoire au financement de l'OGEC.

Des frais en hausse pour l'informatique en nuage; cohérent par rapport à notre stratégie dématérialisation, de sauvegarde et de travail collaboratif

# C/66 - INTERETS

**Projection de dépenses à 132 k€**

9 emprunts dont pour un CRD de 8 233 095 €.

Des intérêts stables grâce à des taux de dette négociés dans d'excellente condition.

Une dette à 80% à taux fixe avec une moyenne de taux d'intérêt à 0,84%.



# FONCTIONNEMENT - RECETTES

# LES RECETTES ISSUES DU REMBOURSEMENT DE CERTAINES DEPENSES ENGAGEES (C/013)

**Projection de recettes à 175 k€**

Il s'agit ici des recettes issues de l'activité des services proposés à d'autres collectivités (comme le service informatique mutualisé) et de certaines dépenses compensées par des organismes tiers pour des dépenses de personnel (remboursement des indemnités journalières de la sécurité sociale).

# C/70 - LES RECETTES ISSUES DU PRODUIT DES SERVICES

## **Projection de recettes à 791 k€**

Il s'agit ici des recettes issues de l'activité des services proposés à la population.

Par principe, il est projeté une revalorisation de l'ensemble des tarifs des services à la population sur la base de l'inflation, la collectivité ayant l'an dernier fait un effort conséquent, dans une période de forte inflation, pour un partage équitable de celle-ci entre l'utilisateur et le contribuable.

Le Bureau municipal fera des propositions sur les tarifs communaux 2024 au Conseil municipal à l'occasion du vote du budget 2024 afin de prendre en compte le caractère social de certaines prestations.

# C/731- LES RECETTES FISCALES: LA FISCALITÉ LOCALE

**La projection des recettes fiscales 2024 est de 5 227 500 € dont 4 475 000 € pour les impôts directs locaux**

Des taux toujours stables

- Comme nous nous y étions engagés, les taux resteront stables pour 2024, malgré un contexte fortement défavorable (inflation sur la masse salariale, les dépenses énergétiques, une réforme de la fiscalité locale).

Une progression attendue des bases

- L'assiette des bases (éléments taxables) devrait être en augmentation avec la livraison de quelques habitations et la fin du dégrèvement de deux ans de la Z.A.C., laissant espérer un accroissement naturel de nos recettes fiscales totales d'environ +2%
- La revalorisation des bases des ménages uniquement, décidée par l'Etat, devrait être d'environ 4%.

# C/731- LES RECETTES FISCALES: LES AUTRES RECETTES

**La projection des recettes fiscales 2024 est de 5 227 500 € dont 750 000 € pour les autres impôts**

La taxe additionnelle aux droits de mutation: forte baisse à prévoir

- Dans un contexte de ralentissement significatif des transactions immobilières, la prévision se veut très prudente avec une projection de 200 k€ de recettes en 2024 contre 516 k€ en 2023

La taxe sur la consommation finale de l'électricité: 200 k€

La taxe locale sur la publicité extérieure: une érosion lente à prévoir

- Un important travail réalisé en 2023 par les services a pu permettre une meilleure taxation.
- Cette taxe devant inciter à la réduction progressive de la publicité, elle est donc à prévoir en atténuation progressive en raison d'une diminution des bases taxables, malgré une revalorisation régulière du prix taxable au m<sup>2</sup>

# C/74 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

**Cible 637 k€**

Une revalorisation des recettes de la CAF pour soutenir le recrutement d'animateurs et le financement de l'intégralité de la pause méridienne et d'une dotation d'intégration des enfants en situation de handicap.

Une revalorisation des recettes pour le service Titres sécurisés grâce à un plus grand nombre de titres délivrés.





# INVESTISSEMENT DEPENSES ET RECETTES

# L'INVESTISSEMENT

Un programme d'investissement 2024 tourné vers la construction de l'avenir:

- La maison des familles (poursuite de la décision de 2022), avec la construction d'un nouvel EAJE, d'un nouvel espace associatif et d'un parking pour soutenir les commerces et les activités médicales de proximité
- La réserve foncière en cœur de bourg (tènement Gindre)
- La rénovation intégrale de la Maison Valantin (ravalement pour l'embellissement du secteur Griffon, mise en conformité énergétique des logements et du commerce)
- La première phase du jardin public des Tilleuls sur le secteur Guinet

Une dotation pour le fonctionnement courant des services: 200 k€

# L'INVESTISSEMENT: LES RECETTES IDENTIFIÉES

<b>Recettes</b>	<b>3 774 000,00</b>
<b>Recettes réelles</b>	<b>3 123 000,00</b>
Autofinancement du CA 2023 * <i>projection</i>	800 000,00
Autofinancement BP * <i>projection</i>	650 000,00
T.A. * <i>projection</i>	20 000,00
FCTVA * <i>projection</i>	300 000,00
Rbt terrain foot	27 000,00
Cession Poste	370 000,00
Cession Logement Poste * <i>projection</i>	300 000,00
Vente d'un terrain * <i>projection</i>	300 000,00
Vente d'un terrain Opération CUNIER	356 000,00
<b>Recettes d'ordre</b>	<b>651 000,00</b>
Réimputation amortissement	651 000,00

# L'INVESTISSEMENT: LES DÉPENSES ARBITRÉES

	TOTAL	<i>génération FCTVA 2025</i>
<b>Dépenses d'investissement 2024</b>	<b>3 774 000,00</b>	<i>1 392 000,00</i>
<b>Dépenses déjà engagées</b>	<b>1 331 200,00</b>	
Remboursement de l'emprunt	590 000,00	
Maison des familles	500 000,00	<i>1 120 000,00</i>
Pôle médical	150 000,00	
Rachat terrain Opération CUNIER	91 200,00	
<b>Dépenses nouvelles</b>	<b>2 442 800,00</b>	
Valantin	1 500 000,00	<i>240 000,00</i>
Achat Gindre	600 000,00	
FIC (pas de crédit proxi)	55 000,00	
Réserve pour les aléas	87 800,00	
Investissement courant pour le service public	200 000,00	<i>32 000,00</i>

*dont camion électrique pour le ST, renouvellement d'outillages, équipements pour le restaurant scolaire, la médiathèque, le conservatoire, dotation pour le renouvellement des équipements informatiques et du logiciel Etat-Civil Cimetière Elections et l'organisation du 4e bureau,*

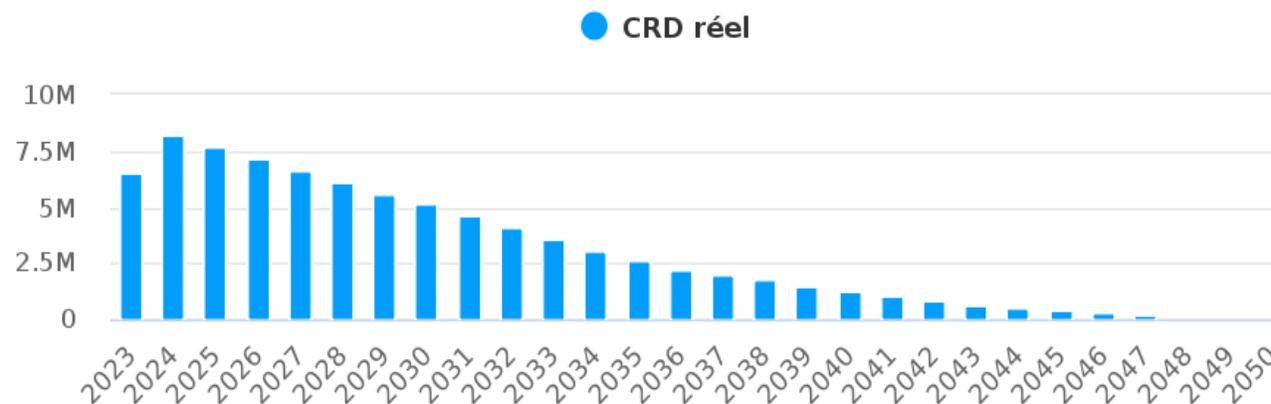
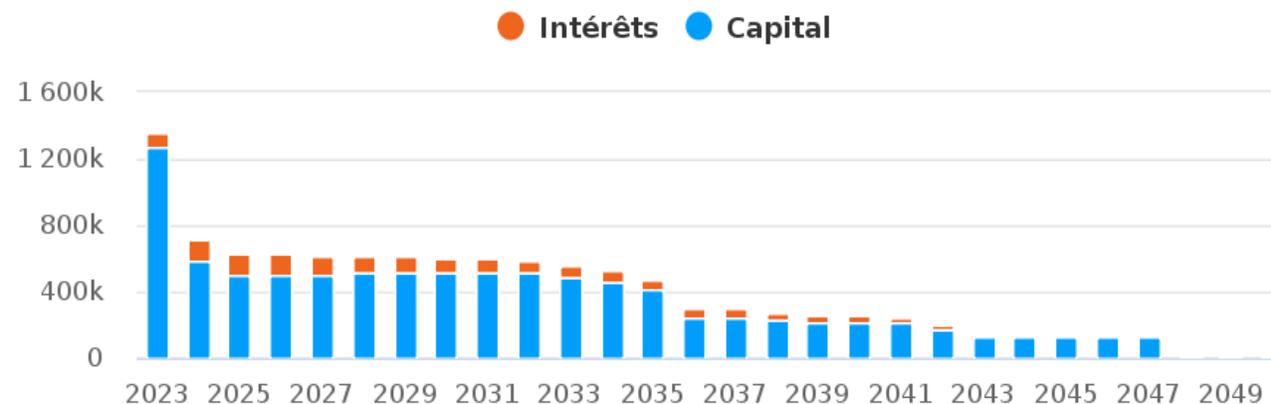


# LA DETTE

# LA DETTE: TRAJECTOIRE AVANT SOUSCRIPTION DE NOUVEAUX EMPRUNTS

Au 1<sup>e</sup> janvier 2024:

- 9 emprunts, dont 2 qui s'éteindront en 2024.
- Un capital restant dû de 8,207 M€
- Une charge de la dette annuelle de 720 224 € (586 113 € en capital, de 134 110 € en intérêts)
- Une capacité de désendettement de 7,13 années, en deçà des ratios prudentiels



# LA DETTE: TRAJECTOIRE AVANT SOUSCRIPTION DE NOUVEAUX EMPRUNTS

Référence	Prêteur	2024 - Remboursement du capital	2024 - Remboursement des intérêts	2024 - Total de l'annuité	Capital restant dû	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Montant initial
AMC 91074066	CAISSE D'EPARGNE	23 283,98 €	237,24 €	23 521,22 €	23 283,98 €	0,05 an	(TAG 3M(Postfixé) + 0.12)-Floor -0.12 sur TAG 3M(Postfixé)	Variable	1 300 000,00 €
A0109321	CAISSE D'EPARGNE	62 500,19 €	1 503,11 €	64 003,30 €	62 500,19 €	0,73 an	Euribor 3M + 0.85-Floor - 0.85 sur Euribor 3M	Variable	1 250 000,00 €
00003985641	CREDIT AGRICOLE	64 895,02 €	6 713,42 €	71 608,44 €	714 797,76 €	10,50 ans	Taux fixe à 0.95 %	Fixe	1 000 000,00 €
A0120377000	CAISSE D'EPARGNE	166 181,06 €	7 777,27 €	173 958,33 €	1 994 172,72 €	11,26 ans	Taux fixe à 0.39 %	Fixe	2 500 000,00 €
5560217	CAISSE D'EPARGNE	30 000,00 €	6 907,13 €	36 907,13 €	435 000,00 €	14,40 ans	Taux fixe à 1.63 %	Fixe	600 000,00 €
00002264532	CREDIT AGRICOLE	76 998,47 €	17 815,69 €	94 814,16 €	1 577 995,91 €	18,30 ans	Taux fixe à 1.15 %	Fixe	1 950 000,00 €
A0122215	CAISSE D'EPARGNE	117 480,56 €	81 202,56 €	198 683,12 €	2 819 533,44 €	23,40 ans	Taux fixe à 2.88 %	Fixe	3 000 000,00 €
1168983	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS	4 774,52 €	7 907,21 €	12 681,73 €	219 644,79 €	26,58 ans	Livret A(Préfixé) + 0.6	Livret A	289 653,00 €
MON520212EUR	SFIL CAFFIL	40 000,00 €	4 047,00 €	44 047,00 €	360 000,00 €	9,00 ans	Taux fixe à 1.14 %	Fixe	600 000,00 €
<b>total</b>		<b>586 113,80 €</b>	<b>134 110,63 €</b>	<b>720 224,43 €</b>	<b>8 206 928,79 €</b>				

## Ratios

Capacité de désendettement 2024 7,13 ans *Le seuil d'alerte est à 10-11 ans*

Epargne de gestion 1 285 173,00 € RRF - DRF  
 Epargne brute 1 151 062,37 € EDG - Intérêts  
 Epargne nette 564 948,57 € EB - Capitaux

Taux d'épargne brute 14.27% *le taux moyen d'épargne brute d'une commune française se situe aux alentours de 13% en 2018*

## Agrégats financiers

Recettes réelles de fonctionnement 8 068 865,00 €  
 Dépenses réelles de fonctionnement 6 783 692,00 €  
 Epargne de gestion 1 285 173,00 €  
 Intérêts de l'année 134 110,63 €  
 Capitaux de l'année 586 113,80 €  
 CRD au 1e janvier 2024 8 206 928,79 €

# LA DETTE: TRAJECTOIRE AVEC LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

## L'influence du projet Maison des familles sur l'évolution de la dette

- Le projet Maison des familles devrait engendrer environ 9,7M€ de dépenses d'investissement.
- Ce projet a bénéficié de recettes indirectes pour 3 M€:
  - un soutien important de la CAF (1,1 M€), de la Métropole (0,3 M€) et de l'Etat (0,25 M€) [total 1,65 M€].
  - remboursement de la TVA de 1,44 M€.
- Par ailleurs, la collectivité a prévu l'affectation, chaque année, durant 3 ans, d'une quote-part de son épargne de gestion d'environ 0,5 M€, soit 1,5M€ d'ici la fin du mandat.
- Le recours à l'emprunt est donc nécessaire:
  - Le besoin de financement par l'emprunt est donc de 5,2 M€ (9,7 M€ - 3 M€ - 1,5 M€)
  - Conformément aux propositions présentées au Conseil municipal lors du budget 2022 et 2023, la collectivité a tiré en 2022 un premier emprunt (25 ans, taux fixe 2,88%) d'un montant de 3M€ auprès de la Caisse d'Epargne. La première annuité a été remboursée en 2023.
  - Il reste donc à lever environ 2,2 M€ d'emprunt, si possible en taux variable afin de profiter d'une détente prévisible des taux à moyen terme ainsi qu'une possibilité de remboursement anticipé au gré des recettes dégagées sur le mandat 2026-2032. Afin de prévoir une synchronisation avec le remboursement du FCTVA 2025 (perçu en mai), le contrat pourrait être signé fin 2024 avec un début de remboursement de l'annuité au second semestre 2025.
- Les ratios de la capacité de désendettement seront temporairement dégradés, mais reviendront à un niveau normal d'ici la fin 2026, une fois le prêt variable remboursé par anticipation, selon les volontés du prochain exécutif.

# LA DETTE: TRAJECTOIRE AVEC LE FINANCEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2024

## L'influence des autres projets

- Le projet Valantin: coût 1,5 M€, remboursement FCTVA 0,24 M€, subvention escomptée 0,3 M€. Besoin de souscription d'une nouvelle dette: 1 M€; Proposition souscription à taux variable pour profiter de la détente des taux et de le fixer d'ici quelques années.
  - Chiffrage de 1,5 M€ de charge de dette (capital + intérêts) à amortir sur 20 ans, nécessite de générer 75 k€ de recettes chaque année, soit 6 250 € par mois.
- Le projet réserve Foncière Gindre: coût 0,6 M€, pas de FCTVA, pas de subvention. Besoin de souscription d'une nouvelle dette: 0,6 M€. Proposition souscription à taux fixe compte tenu du faible montant et de l'objet de l'investissement.

**Total: pour 2024, il convient d'envisager la levée de 3,9 M€ d'emprunt, portant le CRD à 11,520 M€ fin 2024** (Capacité de désendettement projetée 9,73 années).

Cela devrait engendrer une augmentation de la charge annuelle de la dette de 250 k€ dans les conditions de taux actuels.

# STRATÉGIE SUR LA GESTION DE LA DETTE À COURT TERME: UNE RÉFLEXION SUR LA STRATÉGIE PATRIMONIALE DE LA COLLECTIVITÉ

Pour se désendetter, la collectivité peut étudier la cession d'une partie du patrimoine communal:

- l'ancienne crèche une fois celle-ci implantée dans la maison des familles.